

Doutes sur les contrôles à la SWL

Frédéric Chardon

Mis en ligne le 01/03/2012

L'Inspection des Finances vient d'auditer la SWL et demande des garanties sur le contrôle interne.

Suite à la divulgation des dérives graves dans la gestion interne de la Société wallonne du Logement (SWL), le ministre responsable du logement social, Jean-Marc Nollet (Ecolo), avait commandé un screening global de la SWL aux services de l'Inspection des Finances (IF). Dans cette mission, l'IF a examiné les risques de pertes d'actifs et si les contrôles internes sont suffisants, notamment en matière financière.

Le rapport a été achevé il y a quelques jours et "La Libre" a pu se le procurer. Attention, ce nouvel audit ne portait pas sur les directions des Services généraux et de la Communication de la SWL, dont les dysfonctionnements (violation de la loi sur les marchés publics, pas de gestion du parc des voitures de société, des GSM de fonction, des stocks en tout genre) ont déjà été détaillés.

Pour rappel, les services de l'audit interne de la SWL avaient remis un rapport incendiaire sur ces deux départements, de même que le consultant Ernst & Young. La responsable de ces directions, Catherine Delid, avait été licenciée pour faute grave.

Alors, cette analyse de l'IF, une bombe atomique ? Pas vraiment, même si tout n'est pas rose pour autant. "*Les instruments permettant de s'assurer de la bonne exécution des principales missions de la SWL existent en grand nombre et fonctionnent de manière satisfaisante*", note l'IF en conclusion d'un document de 25 pages. "[] Toutefois, nous n'avons pas l'assurance raisonnable que le système de contrôle de la SWL est suffisant et efficace. Cette assurance ne pourra être obtenue qu'au terme d'un exercice d'identification et d'analyse des risques, exercice qui n'a pas encore été réalisé systématiquement au sein des services centraux de la SWL. Sur la base de cette analyse, un plan d'audit interne devra être établi et exécuté. "

Enfin, il y a d'autres remarques qui portent, par exemple, sur le manque de communication interne. "*Il ressort de plusieurs entretiens que la communication interne semble quelques fois déficiente, en particulier entre les départements. [] A tout le moins, une politique de gestion des courriels devrait être définie : aucun message ne devrait rester sans réponse*", recommande l'Inspection des Finances.